



Compte-rendu de contrôle de Conformité Cession Immobilière Assainissement Collectif

N° de dossier :

Référence Saphir :

Usager : **Présent**

N° Compteur :

Index :

Nom du contrôleur :

AGENT SAUR LANDIVISIAU

Date du contrôle :

28/09/2022

Temps : pluvieux sec

Type de Contrôle : **Existant-Cession immobilière**

Localisation de l'installation

Rue

Code postal / Commune

Section et numéro de la parcelle

Propriétaire de l'immeuble

Nom

Prénom

Rue

Code postal / Commune

Tel

Occupant de l'immeuble

Nom

Prénom

Tel

Caractéristiques de l'habitation

Type de résidence : Principale Secondaire Location Autre : En vente

Année de la construction du logement :

Nombre de pièces principales :

Nombre d'étages :

Nombre d'occupants permanents :

Nombre de chambres :

Type de rejet : Domestique Spécifique :

Nature du réseau public : Séparatif Unitaire

Contrôle effectué suite à : Demande du client Demande Collectivité Autre demande :

Tests et Observations

- Des tests au colorant ont-ils été réalisés ? Oui Non
- Des tests à la fumée ont-ils été réalisés ? Oui Non
- Présence d'une fosse eaux usées Oui Non
- Présence d'un bac à graisses Oui Non
- Présence d'une boîte de branchement Oui Non
- Existence d'un siphon Oui Non
- Présence d'une récupération d'eaux pluviales Oui Non
- Présence d'une ressource en eau privée à usage domestique Oui Non
- Présence d'une piscine Oui Non

Bilan de Conformité du raccordement des eaux usées (partie privée)

Type Installations	Localisation	CONFORME (nombre)	NON CONFORME (nombre)	Commentaires
<u>Evier</u>	<u>RdC</u>	1		
<u>Lave-vaisselle</u>	<u>RdC</u>	1		
<u>Lavabo</u>	<u>RdC</u>	1		GARAGE
<u>Lave-Linge</u>	<u>RdC</u>	1		BUANDERIE
<u>Lavabo</u>	<u>RdC</u>	1		BUANDERIE
<u>Douche</u>	<u>RdC</u>	1		
<u>WC</u>	<u>RdC</u>	1		
<u>Lavabo</u>	<u>RdC</u>	1		
<u>Lavabo</u>	<u>1er étage</u>	2		
<u>Douche</u>	<u>1er étage</u>	1		
<u>WC</u>	<u>1er étage</u>	1		

Destination des eaux pluviales

- Puisard
- Caniveau
- Dispositif de rétention (réserve/récupérateur...)

Si oui, utilisation de l'eau :

- Sans indication
- Autre préciser :

Collecte séparée des eaux pluviales et des eaux usées ? Oui Non Sans objet

RESULTAT DU CONTROLE

- Contrôle cession immobilière conforme**
- Contrôle cession immobilière non conforme**
- Conformité cession immobilière non contrôlée**

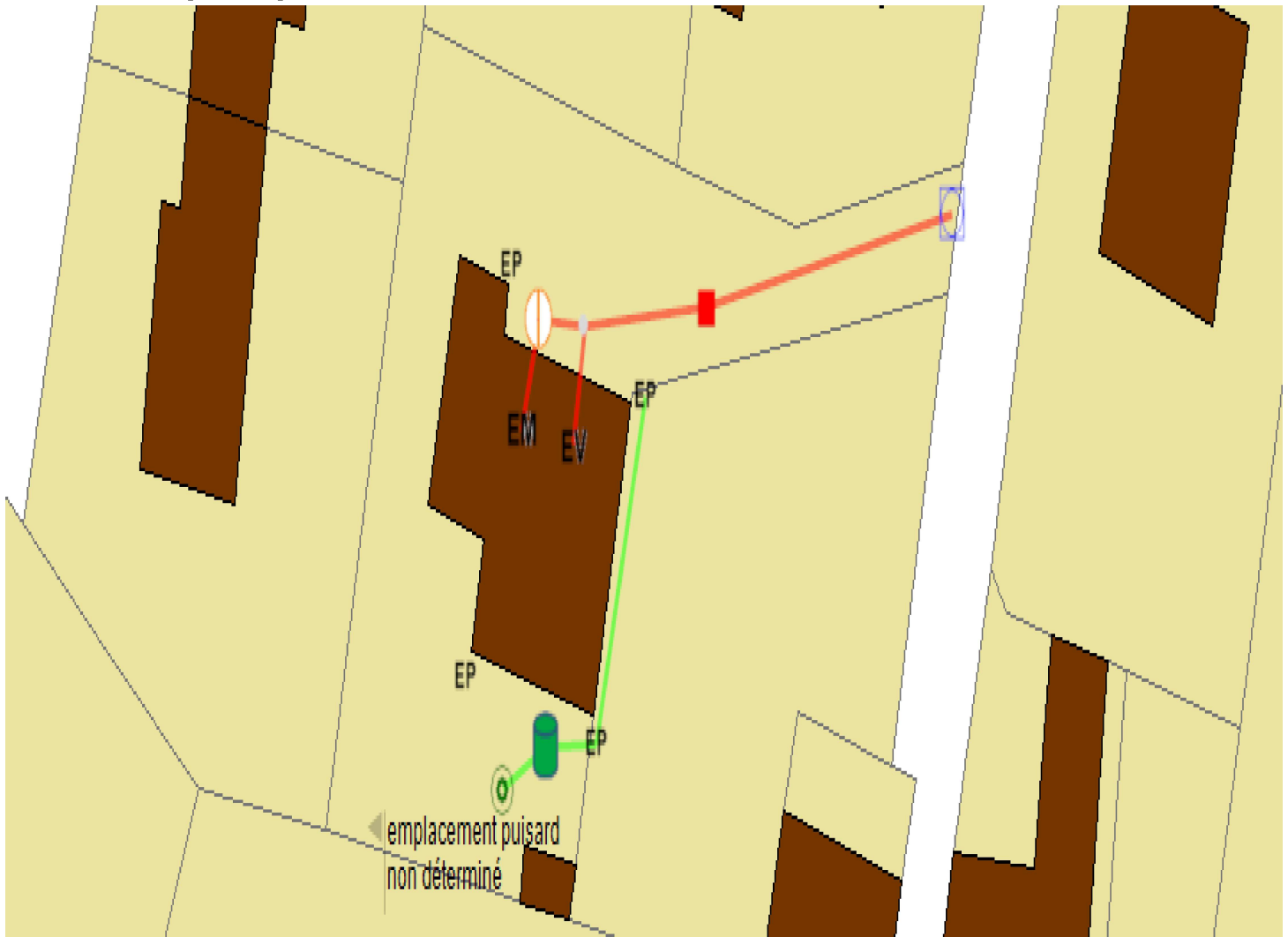
Description des anomalies - Commentaires

Photos

Des photos de l'installation ont-elles été prises

Oui Non

Schéma de principe




Légende

		EV Eaux vannes		
		EM Eaux ménagères		
		EU Eaux usées		
		EP Eaux pluviales		

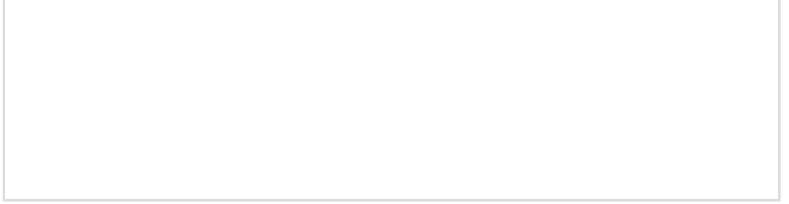
Plan non contractuel - Tracé des réseaux indicatifs

Signatures

Signature du contrôleur :



Signature de l'utilisateur :



LEXIQUE

- **EV** : Eaux Vannes (eaux provenant des WC)
- **EM** : Eaux Ménagères (eaux provenant de la cuisine, salle de bain, lave linge, lavabos,...)
- **EU** : Eaux Usées (ensemble des eaux vannes et des eaux ménagères)
- **EP** : Eaux Pluviales
- **RR** : Regard de répartition

La vérification de la conformité, c'est-à-dire du bon écoulement de la totalité des eaux usées et/ou pluviales dans leur réseau respectif, est effectuée sur la base des informations données par le Client et notamment concernant le lieu, l'emplacement et le nombre des installations à contrôler. Aussi, le Client, certifie sur l'honneur que les installations correspondent bien à celles quantifiées ci-dessous et sont bien, par ailleurs, à usage domestique.

Le Client, certifie également que l'installation ne dispose pas d'assainissement individuel ou que celui-ci n'est pas en fonctionnement pour l'assainissement. Dans le cas où le contrôle est effectué en l'absence de l'occupant, le présent document, pour valoir ce que de droit, devra être retourné signé du Client à SAUR.

Le bon fonctionnement du branchement n'est, quels que soient les résultats du contrôle, pas garanti en cas d'utilisation anormale des installations (en particulier introduction d'objets ou de substances risquant de provoquer une obturation totale ou partielle) ou de vice caché. Le contrôle ne porte pas, par ailleurs, sur la conformité des installations privées (étanchéité, siphon, contre pente...). La validité du contrôle est limitée à trois mois.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique pour la gestion du Service Public d'Assainissement Collectif. Le recueil des informations correspondantes, entrepris par SAUR, s'inscrit spécifiquement dans le cadre de la mission qui lui a été confiée.

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, veuillez vous adresser sur simple demande écrite à votre service clientèle habituel.

Toute modification des installations rend caduque le présent contrôle